



*Direction générale  
Recherche et Documentation*

## **NOTE DE RECHERCHE**

**Obligation de déclaration par les juges de leurs intérêts financiers**

[...]

**Objet:** [...] note de recherche [...] portant sur l'obligation des juges, dans le droit des différents États membres et dans le droit du Royaume-Uni, de déclarer leurs intérêts financiers.

[...]

*Juin 2020*

[...]



## PLAN

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Note de synthèse.....      | p. 1 |
| Tableau récapitulatif..... | p. 4 |



## NOTE DE SYNTHÈSE

1. La présente note de recherche a pour objet d'étudier si et dans quelle mesure il existe, dans le droit des différents États membres, ainsi que dans le droit du Royaume-Uni, une obligation pour les juges de déclarer leurs intérêts financiers.  
[...]
2. Il convient de remarquer d'emblée que le contexte général a encore changé depuis 2016<sup>1</sup> et que la tendance en faveur aussi bien de l'introduction d'une obligation des juges de déclarer leurs intérêts financiers dans des ordres juridiques qui jusqu'à présent n'en connaissaient pas (droits français<sup>2</sup>, suédois et tchèque), que du renforcement de cette obligation dans un ordre juridique dans lequel cette obligation existait déjà (droit portugais) s'est encore consolidée. En outre, il importe de noter qu'en droit maltais, dans le cadre de la nomination des juges et des magistrats, une condition d'absence de participation à une activité commerciale ou professionnelle et d'absence d'une situation financière qui suscite un doute sur la capacité à exercer correctement ses fonctions judiciaires a été introduite en août 2016<sup>3</sup>, ce qui porte à constater que les intérêts financiers font en tout état de cause l'objet d'un examen au cours de la procédure de nomination d'un juge ou d'un magistrat.
3. Pour donner une image récapitulative de la situation qui prévaut dans les droits des États membres, ainsi que dans le droit du Royaume-Uni, une nette majorité d'entre eux, à savoir de 22 droits nationaux (droits allemand, autrichien, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finlandais, français, hellénique, hongrois,

---

<sup>1</sup> Un tel changement de contexte avait déjà été remarqué en 2016 (à l'époque, par rapport à la situation telle qu'elle se présentait [...] en novembre 2010[...]).

<sup>2</sup> En 2016, il existait en droit français uniquement un projet de loi en ce sens.

<sup>3</sup> Act No. XLIV of 2016 (loi n° XLIV de 2016) du 5 août 2016 de modification de la Constitution de Malte.

italien, letton, lituanien, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovène, slovaque, suédois et tchèque) connaît, bien qu'à des degrés divers, une telle obligation. Dans 6 droits nationaux, une obligation de déclaration des intérêts financiers des juges n'est pas prévue ; il s'agit notamment des droits belge, chypriote, irlandais, luxembourgeois, maltais et du Royaume-Uni.

4. Pour ce qui est du caractère étendu ou limité de l'obligation de déclaration, il convient de remarquer que parmi les 22 systèmes juridiques qui prévoient une telle obligation, il existe seulement 5 systèmes juridiques dans lesquels des limitations, d'une portée variée, sont édictées. Dans ces 5 systèmes juridiques, l'obligation de déclaration porte uniquement sur les activités accessoires<sup>4</sup>, dans leur acception restreinte (droits allemand et autrichien<sup>5</sup>), dans leur acception large, comprenant des activités auprès des entreprises (droits néerlandais et suédois) ou bien à condition qu'elles soient rémunérées (droit danois).
5. Le reste desdits 22 systèmes juridiques prévoient un contenu très large de la déclaration, comprenant, dans la quasi-totalité de ces systèmes, notamment : les revenus, les biens immobiliers, certaines catégories de biens mobiliers (les moyens de transport et autres biens mobiliers de moyenne et de grande valeur) les actions et parts dans des sociétés, l'épargne, les revenus du capital et d'assurances et les dettes. Il convient de noter que dans certains États membres (Espagne, France) le champ d'application personnel de cette obligation de déclaration est néanmoins limité.
6. Une grande diversité est en outre à noter en ce qui concerne la publicité et l'accessibilité au contenu des déclarations d'intérêts financiers. En effet, dans 10 systèmes juridiques aucune publication, ou bien un accès très limité en ce qui concerne le champ d'application personnel (notamment par rapport à la

<sup>4</sup> À savoir les activités autres que celles judiciaires, la portée de cette notion, telle que visée par l'obligation de déclaration, n'étant toutefois pas la même dans tous les systèmes juridiques concernés.

<sup>5</sup> Il convient de noter qu'en droit autrichien, les juges constitutionnels ne sont toutefois pas visés par cette limitation, mais doivent au contraire déclarer toutes les activités extérieures, y compris dans des sociétés.

juridiction dont font partie les juges visés) est à remarquer (droits allemand, autrichien, croate<sup>6</sup>, estonien, français, hellénique, hongrois, italien, portugais, suédois et tchèque). Dans les 12 autres systèmes juridiques, l'accès du public aux informations contenues dans les déclarations varie d'un accès très large (droits bulgare, espagnol, estonien<sup>7</sup>, polonais, roumain et slovaque) à un accès limité à une catégorie très précise d'informations (c'est le cas, par exemple, du droit slovène, qui permet l'accès uniquement aux informations concernant les augmentations du patrimoine), en passant par des systèmes qui, sans limiter l'accès à certaines catégories d'informations, ont opté pour exclure de la publicité certaines catégories d'informations, à savoir les revenus, certains biens et/ou les intérêts financiers (droits danois, finlandais, lituanien et néerlandais) ou des informations complémentaires considérées comme relevant de la sphère privée de la personne concernée (droit letton).

7. Il importe de relever que, à l'instar de l'existence ou de l'étendue de l'obligation de déclaration, une évolution est à noter depuis 2016 également en ce qui concerne la publicité et l'accès. En effet, dans certains systèmes juridiques qui ne prévoyaient pas de publicité, ou bien une publicité très restreinte, la mise en place d'une large publicité (droit polonais) ou bien d'une publicité limitée (droit allemand<sup>8</sup>) est à présent à observer, tandis que dans d'autres systèmes juridiques, un accès à l'information a été réglementé, facilité ou élargi (droits finlandais, italien et portugais).
8. Un tableau récapitulatif de l'état de la situation dans les droits des États membres, ainsi que dans le droit du Royaume-Uni, est annexé à la présente synthèse.

[...]

<sup>6</sup> Il convient de noter qu'en droit croate les limitations visent les déclarations des juges autres que ceux constitutionnels.

<sup>7</sup> Soumis toutefois à la condition d'utiliser une identification numérique.

<sup>8</sup> Visant les déclarations des juges constitutionnels fédéraux.

**ANNEXE**  
**TABLEAU RÉCAPITULATIF**

| Droits                  | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration  | Obligation étendue de déclaration |         | Publicité des déclarations et question d'accessibilité   | Sanctions                                       |
|-------------------------|---------------------------|--|-----------------------------------|---------|--|---|
|                         |                           |  | Sur le principe                   | Contenu |  |   |
| <b>Droit allemand</b>   | <b>Oui</b>                | <b>Oui</b><br>Pour les activités accessoires <sup>1</sup> (acceptation restreinte)   |                                   |         | <b>Pas de publicité obligatoire ; publication des revenus liés aux activités accessoires des juges constitutionnels fédéraux<sup>2</sup> sur la base d'un code de conduite interne (sans effet contraignant)</b> | <b>Disciplinaires et éventuellement pénales</b> |
| <b>Droit autrichien</b> | <b>Oui</b>                | <b>Oui</b><br>Pour les activités accessoires (acceptation restreinte)<br><br><b>Exception</b> pour les <b>juges constitutionnels</b> , devant déclarer toutes les activités extérieures, y compris dans des sociétés |                                   |         | <b>Pas de publicité, à l'exception des déclarations des juges constitutionnels<sup>3</sup> ; pas de publication des données relatives aux revenus</b>  | <b>Disciplinaires</b>                           |

<sup>1</sup> À savoir les activités autres que celles judiciaires, la portée de cette notion, telle que visée par l'obligation de déclaration, n'étant toutefois pas identique dans tous les systèmes juridiques concernés.

<sup>2</sup> Pour l'année 2019 : [https://www.bundesverfassungsgericht.de/DE/Richter/Eink%C3%BCnfte/Eink%C3%BCnfte%202019/Eink%C3%BCnfte\\_2019.html](https://www.bundesverfassungsgericht.de/DE/Richter/Eink%C3%BCnfte/Eink%C3%BCnfte%202019/Eink%C3%BCnfte_2019.html).

<sup>3</sup> Exemple de déclaration : [https://www.vfgh.gv.at/verfassungsgerichtshof/verfassungsrichter/michael\\_holoubek.en.html](https://www.vfgh.gv.at/verfassungsgerichtshof/verfassungsrichter/michael_holoubek.en.html).

| Droits          | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration | Obligation étendue de déclaration |   | Publicité des déclarations et question d'accessibilité  | Sanctions |
|-----------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---|---|-----------|
|                 |                           |                                   | Sur le principe                   | Contenu   |   |           |
| Droit belge     | Non                       |                                   |                                   |   |   |           |
| Droit bulgare   | Oui                       |                                   | Oui                               | Revenus directs, biens et intérêts financiers. Notamment, les immeubles, les moyens de transport de toute sorte, les actions et parts dans des sociétés et les dettes | Publicité dans des registres publics sur le site Internet de l'Inspectorat du Conseil supérieur de la magistrature <sup>4</sup> quant aux revenus, biens et intérêts financiers des magistrats ainsi que sur le site Internet de la Komisia za protivodeistvie na koruptsiata (Commission de la lutte contre la corruption) en ce qui concerne les biens et les intérêts financiers du président et des juges de la Cour constitutionnelle <sup>5</sup> . Ces registres sont accessibles à tous en respectant les exigences de la loi sur la protection des données personnelles. | Amendes   |
| Droit chypriote | Non                       |                                   |                                   |   |   |           |

<sup>4</sup> <https://www.inspectoratvss.bg/bg/page/124>.

<sup>5</sup> <http://www.ciaf.government.bg/pages/view/deklaracija-198/>.

| Droits                | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration                              | Obligation étendue de déclaration  |  | Publicité des déclarations et question d'accessibilité   | Sanctions  |
|-----------------------|---------------------------|--|------------------------------------|--|--|--|
|                       |                           |  | Sur le principe                    | Contenu  |  |  |
| <b>Droit croate</b>   | <b>Oui</b>                |  | <b>Oui</b>                         | Revenus directs, biens et intérêts financiers. Notamment, les immeubles, les moyens de transport de toute sorte, les actions et parts dans des sociétés, l'épargne, les meubles de grande valeur, les revenus du capital et d'assurances et les dettes | <p><b>Pour les juges constitutionnels :</b></p> <p>Publicité dans un registre public <b>accessible à tous</b><sup>6</sup>. Non-applicabilité de la loi sur la protection des données à caractère personnel</p> <p><b>Pour les autres juges :</b></p> <p>Droit d'accès sur <b>demande</b> et soumis à des <b>conditions</b> ; applicabilité de la loi sur la protection des données à caractère personnel</p> | <p><b>Pour les juges constitutionnels :</b></p> <p><b>Disciplinaires</b>, incluant l'avertissement, la retenue d'une partie du salaire et la publication de la décision de sanction dans la presse</p> <p><b>Pour les autres juges :</b></p> <p><b>Disciplinaires</b>, incluant le blâme, des amendes et le congédiement. Éventuellement, des sanctions <b>pénales</b></p> |
| <b>Droit danois</b>   | <b>Oui</b>                | <b>Oui</b><br><b>Pour les activités accessoires</b> rémunérées |                                    |  | <b>Pas de publicité</b> concernant les <b>revenus individuels</b> <sup>7</sup>   | <b>Disciplinaires</b> , de l'avertissement   |
| <b>Droit espagnol</b> | <b>Oui</b>                |  | <b>Oui</b><br>(néanmoins, le champ | Revenus directs, biens et intérêts financiers. Notamment, les immeubles, les moyens de   | <b>Publication</b> sur le site Internet du pouvoir judiciaire <sup>8</sup>   | <b>Il n'existe pas de sanction disciplinaire spécifique</b>  |

<sup>6</sup> Exemple de déclaration provenant de la Cour constitutionnelle : <https://www.sukobinteresa.hr/ik/obj/2/5/2005170281776.pdf?3>.

<sup>7</sup> Le rapport annuel de la Commission des occupations secondaires offre un aperçu des déclarations des juges des différents tribunaux. Pour la Cour Suprême : <https://dss-website.s1.umbraco.io/media/zqxhcikn/hoejesteret.html>.

<sup>8</sup> Déclarations des biens des membres du Consejo General del Poder Judicial (conseil général du pouvoir judiciaire) : <http://www.poderjudicial.es/cgpi/es/Temas/Transparencia/Actividad-Economico-Financiera/Altos-Cargos--Retribuciones--declaraciones-de-bienes-y-gastos-de-desplazamiento/>.

| Droits                  | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration | Obligation étendue de déclaration  |  | Publicité des déclarations et question d'accessibilité   | Sanctions  |
|-------------------------|---------------------------|-----------------------------------|--|--|--|--|
|                         |                           |                                   | Sur le principe  | Contenu  |  |  |
|                         |                           |                                   | d'application personnel de cette obligation de déclaration est limité, sauf pour les activités accessoires ) | transport de toute sorte, les actions et parts dans des sociétés, l'épargne, les meubles de grande valeur, les revenus du capital et d'assurances et les dettes<br><br>Activités accessoires (de formation et de recherche, ainsi que artistiques, toute autre activité étant incompatible avec le statut des juges) |  |  |
| <b>Droit estonien</b>   | <b>Oui</b>                |                                   | <b>Oui</b>   | Revenus directs, biens et intérêts financiers. Notamment, les immeubles, les moyens de transport de toute sorte, les actions et parts dans des sociétés, les avantages perçus et donnés et les dettes  | <b>Publication</b> en ligne ; accès moyennant l'utilisation d'une identification numérique   | <b>Disciplinaires et éventuellement pénales</b>  |
| <b>Droit finlandais</b> | <b>Oui</b>                |                                   | <b>Oui</b>   | Activités économiques, parts dans des sociétés, fortune, revenus d'occupations secondaires et dettes   | <b>Publication au registre</b> des engagements et des occupations secondaires tenu auprès du ministère de la Justice<br><br>Informations <b>accessibles au public par voie électronique</b> <sup>9</sup> | <b>Obstacle à la nomination</b> , dans la mesure où la déclaration est soumise avant la nomination<br><br><b>Sanction disciplinaire</b> de l'avertissement par écrit |

<sup>9</sup> [https://asiointi.oikeus.fi/web/asiointi/karajaoikeus-rekisterit?p\\_auth=XGbsGeif&p\\_p\\_id=sisihakusovellus\\_WAR\\_sisihakusovellus&p\\_p\\_lifecycle=1&p\\_p\\_state=normal&p\\_p\\_mode=view&p\\_p\\_col\\_id=column-1&p\\_p\\_col\\_pos=1&p\\_p\\_col\\_count=3](https://asiointi.oikeus.fi/web/asiointi/karajaoikeus-rekisterit?p_auth=XGbsGeif&p_p_id=sisihakusovellus_WAR_sisihakusovellus&p_p_lifecycle=1&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-1&p_p_col_pos=1&p_p_col_count=3).

| Droits                | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration | Obligation étendue de déclaration   |  | Publicité des déclarations et question d'accessibilité                                   | Sanctions  |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|--|--|--|
|                       |                           |                                   | Sur le principe   | Contenu  |  |  |
|                       |                           |                                   |   |  | <b>Toutefois, secret</b> pour les informations concernant les <b>intérêts financiers</b> |  |
| <b>Droit français</b> | <b>Oui</b>                |                                   | <b>Oui</b><br>(néanmoins, le champ d'application personnel de l'obligation de déclaration de situation patrimoniale est limité) | Immeubles, valeurs mobilières, assurances-vie, comptes bancaires et d'épargne, biens mobiliers d'une certaine valeur, moyens de transport, fonds de commerce, passif, ainsi que biens mobiliers et immobiliers et comptes tenus à l'étranger (déclaration de situation patrimoniale)<br><br>Activités et participations à la date de l'installation et au cours des cinq années précédentes : activités professionnelles rémunérées, activités de consultant, participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société ; activités et participations à la date de l'installation : participations financières directes dans le capital d'une société, fonctions bénévoles et mandats électifs, activités professionnelles exercées par le conjoint, le partenaire ou le concubin (déclaration d'intérêts) | <b>Absence de publicité</b>  | <b>Sanctions pénales spécifiques :</b><br>emprisonnement de 1 à 3 ans, et 15 000 à 45 000 euros d'amende, selon les cas<br><br><b>Interdiction</b> des droits civiques<br><br><b>Interdiction</b> d'exercer une fonction publique<br><br><b>En cas de divulgation</b> illégale des éléments concernant les juges, 1 an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende |

| Droits                  | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration | Obligation étendue de déclaration |  | Publicité des déclarations et question d'accessibilité   | Sanctions  |
|-------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|--|--|
|                         |                           |                                   | Sur le principe                   | Contenu  |  |  |
| <b>Droit hellénique</b> | <b>Oui</b>                |                                   | <b>Oui</b>                        | Revenus directs, biens et intérêts financiers. Notamment, les immeubles, les moyens de transport de toute sorte, tout bien mobilier dont la valeur est supérieure à 40 000 euros, les actions et parts dans des sociétés, l'épargne, les placements financiers, la location de casiers bancaires lorsque le montant est supérieur à 30 000 euros ainsi que toute obligation découlant d'un prêt auprès d'une banque et des établissements de crédit nationaux ou étrangers lorsque le montant est supérieur à 5 000 euros. | <b>Absence de publication</b> et, en principe, accès limité <sup>10</sup> . En tout état de cause, sont exemptées de publicité les données pouvant porter atteinte à la vie privée ou à la propriété du déclarant et de sa famille | <b>Sanctions pénales spécifiques :</b> emprisonnement ou peine pécuniaire de 100 000 euros<br><br>En cas d'infraction intentionnelle, deux ans d'emprisonnement et, pour des cas graves, dix ans de réclusion criminelle ainsi que <b>peine pécuniaire</b> pouvant atteindre 500 000 euros et, éventuellement, 1 000 000 d'euros<br><br><b>Déchéance</b> de droits civiques<br><br><b>Sanctions disciplinaires</b> |
| <b>Droit hongrois</b>   | <b>Oui</b>                |                                   | <b>Oui</b>                        | Revenus directs, biens et intérêts financiers. Notamment, les immeubles, les moyens de transport de toute sorte, les actions et parts dans des sociétés  | <b>Accessibilité très limitée à l'exception</b> des déclarations des juges constitutionnels <sup>11</sup> et celle du président de la Cour suprême   | <b>Disciplinaires et éventuellement pénales.</b> En cas de fausse déclaration intentionnelle, <b>destitution</b>   |

<sup>10</sup> Exemple de déclaration, toutefois pas spécifique pour les juges : [https://www.pothen.gr/pothen/main/docs/folder1/file3-n4571\\_2.pdf](https://www.pothen.gr/pothen/main/docs/folder1/file3-n4571_2.pdf).

<sup>11</sup> [https://www.parlament.hu/documents/10181/4294150/K%C3%A9pvisel%C5%91i+vagyonyvilatkozat\\_202002.pdf/2aeb8506-166d-391a-0099-5ad91f2ae585?t=1580897860012](https://www.parlament.hu/documents/10181/4294150/K%C3%A9pvisel%C5%91i+vagyonyvilatkozat_202002.pdf/2aeb8506-166d-391a-0099-5ad91f2ae585?t=1580897860012).

| Droits          | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration | Obligation étendue de déclaration |   | Publicité des déclarations et question d'accessibilité   | Sanctions   |
|-----------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---|--|---|
|                 |                           |                                   | Sur le principe                   | Contenu   |  |   |
| Droit irlandais | Non                       |                                   |                                   |   |  |   |
| Droit italien   | Oui                       |                                   | Oui                               | Immeubles, valeurs mobilières inscrites dans les registres publics, parts dans des sociétés, exercice des fonctions d'administrateur ou de contrôleur légal dans des sociétés                               | <p><b>Absence de publication.</b></p> <p><b>Pour les juges ordinaires :</b></p> <p><b>Accès limité</b> au Conseil supérieur de la magistrature et aux personnes autorisées (pour ces dernières, l'accès est soumis au consentement du juge)</p> <p><b>Pour les juges administratifs :</b></p> <p><b>Accès limité</b>, soumis aux conditions de la loi concernant l'accès aux documents publics (obligation de justifier d'un intérêt considérable)</p> | <b>Disciplinaires</b> (pour les juges administratifs) <b>et éventuellement pénales</b>          |
| Droit letton    | Oui                       |                                   | Oui                               | Revenus directs, biens et intérêts financiers. Notamment, les immeubles, les moyens de transport de toute sorte, les actions et parts dans des sociétés, l'épargne, les placements financiers et les dettes | <b>Publication</b> sur le site Internet de l'administration fiscale <sup>12</sup> . Sont exclues d'accès les informations complémentaires sur des biens d'une valeur 20 fois supérieure au salaire   | <b>Disciplinaires, administratives</b> (notamment des amendes) <b>et éventuellement pénales</b> |

<sup>12</sup> <https://www6.vid.gov.lv/VAD>.

| Droits                      | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration | Obligation étendue de déclaration |  | Publicité des déclarations et question d'accessibilité  | Sanctions                                       |
|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|---|---|
|                             |                           |                                   | Sur le principe                   | Contenu  |   |   |
|                             |                           |                                   |                                   |  | minimal, les contreparties, le code d'identification et l'adresse du déclarant et les données concernant les membres mineurs de la famille  |   |
| <b>Droit lituanien</b>      | <b>Oui</b>                |                                   | <b>Oui</b>                        | Revenus directs, biens et intérêts financiers. Notamment, les biens immobiliers, les biens mobiliers (les moyens de transport de toute sorte, les meubles de grande valeur), les actions et parts dans des sociétés, l'épargne, les revenus du capital et les dettes ainsi que les informations relatives aux contrats conclus, excédant une certaine valeur, y compris les contrats portant sur les activités indépendantes | <b>Pas de publication</b> pour les déclarations de <b>revenus. Publication, avec accès libre</b> , sur le site de l'inspection des impôts des déclarations des biens <sup>13</sup> . <b>Publication, avec accès libre</b> , des déclarations des intérêts privés <sup>14</sup> sur le site de la Haute commission de déontologie de la fonction publique (à l'exception de certaines données) | <b>Disciplinaires et éventuellement pénales</b> |
| <b>Droit luxembourgeois</b> | <b>Non</b>                |                                   |                                   |  |   |   |

<sup>13</sup> Exemple de déclaration provenant de la Cour suprême de Lituanie : [https://www.vmi.lt/cms/metines-gyventoju-seimos-turto-deklaracijos-duomenus-israsai#\\_48\\_INSTANCE\\_3Ni29M7UxCmY=https%3A%2F%2Fwww.vmi.lt%2FPP%2FFR0001%2Fdefault.aspx](https://www.vmi.lt/cms/metines-gyventoju-seimos-turto-deklaracijos-duomenus-israsai#_48_INSTANCE_3Ni29M7UxCmY=https%3A%2F%2Fwww.vmi.lt%2FPP%2FFR0001%2Fdefault.aspx). Une saisie, directement dans le formulaire de recherche, du nom d'un juge, est nécessaire afin de consulter les données.

<sup>14</sup> Exemple de déclaration provenant de la Cour suprême de Lituanie : <https://www.vtek.lt/index.php/deklaraciju-paieska>. Une saisie, directement dans le formulaire de recherche, du nom d'un juge, est nécessaire afin de consulter les données.

| Droits            | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration  | Obligation étendue de déclaration |   | Publicité des déclarations et question d'accessibilité  | Sanctions   |
|-------------------|---------------------------|--|-----------------------------------|---|---|---|
|                   |                           |  | Sur le principe                   | Contenu   |   |   |
| Droit maltais     | Non <sup>15</sup>         |  |                                   |   |   |   |
| Droit néerlandais | Oui                       | Oui<br>Pour les activités accessoires (acception large, comprenant des activités auprès des entreprises) |                                   |   | Pas de publication des données relatives aux revenus et au temps consacré aux activités accessoires. Les autres données publiées dans un registre public <sup>16</sup> sont librement consultables  | Disciplinaires, pouvant atteindre le licenciement |
| Droit polonais    | Oui                       |  | Oui                               | Ressources en espèces, immeubles, biens meubles de grande valeur, parts et actions dans des sociétés commerciales, autres instruments financiers, revenus d'occupations secondaires, biens acquis aux enchères auprès du Trésor public ou une autre personne morale publique, les crédits, les créances et les dettes | Publication sur les sites Internet :<br>- de la Cour suprême, pour les juges de cette juridiction <sup>17</sup> ;<br>- du Conseil national de la magistrature, pour les présidents des cours d'appel ;<br>- des cours d'appel respectives, pour tous les autres juges des | Droit polonais                                    |

<sup>15</sup> Par l'Act No. XLIV of 2016 (loi n° XLIV de 2016) du 5 août 2016, la Constitution de Malte a été modifiée, entre autres, par l'introduction de l'article 96A qui établit un Judicial Appointments Committee (Comité des nominations judiciaires) et des règles spécifiques concernant la nomination des juges et des magistrats. Dans ce contexte, une obligation de déclarer ses intérêts financiers naît vraisemblablement au cours de la procédure de nomination d'un juge ou d'un magistrat dans la mesure où le Comité des nominations judiciaires fait figurer parmi les critères sur lesquels il fonde ses évaluations le critère suivant : « Absence de participation à une activité commerciale ou professionnelle et absence d'une situation financière qui suscite un doute sur la capacité de la personne à exercer correctement ses fonctions judiciaires ».

<sup>16</sup> <https://namenlijst.rechtspraak.nl/#!/zoeken/index>; exemple de déclaration d'un juge de la Cour suprême : <https://namenlijst.rechtspraak.nl/#!/details/s6biZwnXOyPsZgXaLG2Im84KvfKuZ2xD>.

<sup>17</sup> Exemple de déclaration d'un juge de la Cour suprême : [http://www.sn.pl/informacjepraktyczne/oswiadczenia\\_majatkowe/Oswiadczenia\\_majatkowe\\_SSN\\_Artymiuk\\_Tomasz\\_Stanis%20C5%82aw\\_2019.pdf](http://www.sn.pl/informacjepraktyczne/oswiadczenia_majatkowe/Oswiadczenia_majatkowe_SSN_Artymiuk_Tomasz_Stanis%20C5%82aw_2019.pdf).

| Droits | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration | Obligation étendue de déclaration |         | Publicité des déclarations et question d'accessibilité   | Sanctions |
|--------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------|--|-----------|
|        |                           |                                   | Sur le principe                   | Contenu |  |           |
|        |                           |                                   |                                   |         | <p>juridictions de droit commun ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la Cour administrative suprême, pour les juges de cette juridiction et pour les présidents des tribunaux administratifs régionaux ;</li> <li>- des tribunaux administratifs régionaux respectifs, pour les juges de ces juridictions sauf leurs présidents ;</li> <li>- de la Cour constitutionnelle pour les juges de cette juridiction.</li> </ul> <p>Toutes les données contenues dans les déclarations sont publiques, à l'exception de l'adresse du domicile du juge, des adresses de ses immeubles ainsi que des informations permettant d'identifier ses biens meubles.</p> <p>À la demande du juge concerné, et si la divulgation des données risque de mettre ce juge ou ses proches en danger, ces données peuvent être couvertes par la clause de confidentialité. Cependant,</p> |           |

| Droits                 | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration | Obligation étendue de déclaration |  | Publicité des déclarations et question d'accessibilité   | Sanctions  |
|------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|--|--|
|                        |                           |                                   | Sur le principe                   | Contenu  |  |  |
|                        |                           |                                   |                                   |  | le ministre de la Justice peut lever cette clause.   |  |
| <b>Droit portugais</b> | <b>Oui</b>                |                                   | <b>Oui</b>                        | Revenus directs, biens et intérêts financiers au Portugal ou à l'étranger tels que: immeubles, moyens de transport de toute sorte, actions et parts dans des sociétés, placements financiers et portefeuilles, comptes bancaires en dépôt ; comptes courants d'une valeur supérieure à 50 fois le salaire minimal                                  | <b>Pas de publicité</b><br><b>Consultation</b> limitée à certaines données relatives aux revenus et patrimoine - accès accordé moyennant demande motivée et identification du demandeur. Exception prévue pour les données personnelles sensibles et celles qui permettraient l'identification de l'adresse du déclarant           | <b>Pénales</b> : amende et/ou emprisonnement jusqu'à 3 ans<br><b>Fiscales</b> : les augmentations de patrimoine considérées non justifiées, d'une valeur supérieure à 50 fois le salaire minimal, sont taxées à 80 %<br><b>Disciplinaires</b> : infraction disciplinaire très grave pouvant entraîner, aux termes du Statut des Magistrats, la suspension, destitution ou la mise à la retraite permanente |
| <b>Droit roumain</b>   | <b>Oui</b>                |                                   | <b>Oui</b>                        | Immeubles, véhicules automobiles et autres moyens de transport soumis à l'immatriculation, biens meubles de grande et moyenne valeur, comptes et dépôts bancaires, fonds d'investissement, épargne, placements, investissements et prêts supérieurs à 5 000 euros, tout autre actif supérieur à 5 000 euros/an ainsi que les qualités d'associé ou | <b>Publication</b> sur le site Internet de l'institution concernée <sup>18</sup> ainsi que sur celui de l'Agence nationale de l'intégrité.<br><b>Cependant, pas d'accès</b> aux données relatives aux <b>adresses des immeubles</b> (sauf pour le nom de la ville/commune), <b>aux adresses des institutions gérant les actifs</b> | <b>Amendes et éventuellement sanctions pénales selon le droit commun</b>   |

<sup>18</sup> Exemple de déclaration d'un juge de la Cour suprême : <http://www.scj.ro/CMS/0/PublicMedia/GetIncludedFile?id=21210>.

| Droits                      | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration | Obligation étendue de déclaration |  | Publicité des déclarations et question d'accessibilité   | Sanctions  |
|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|--|--|
|                             |                           |                                   | Sur le principe                   | Contenu  |  |  |
|                             |                           |                                   |                                   | d'actionnaire dans des sociétés commerciales, de membre du conseil de direction d'une société commerciale, d'une association ou d'une fondation, d'un parti politique ou d'une association professionnelle et/ou syndicale | <b>financiers</b> et au code numérique personnel   |  |
| <b>Droit du Royaume-Uni</b> | <b>Non</b>                |                                   |                                   |  |  |  |
| <b>Droit slovaque</b>       | <b>Oui</b>                |                                   | <b>Oui</b>                        | Immeubles, biens mobiliers de grande et moyenne valeur, revenus de l'année précédant la déclaration et autres avoirs   | <p><b>Publication</b> sur les sites Internet du Conseil judiciaire et du Conseil national de la République<sup>19</sup>.</p> <p><b>Cependant, publication limitée</b> conformément aux règles relatives à la protection des données personnelles</p> <p>Notamment, pas de publication des données personnelles des conjoints et enfants mineurs vivant dans le ménage commun</p> <p>Par ailleurs, pas de publication des données permettant l'identification des biens mobiliers ou d'autres personnes faisant</p> | <p><b>Disciplinaires</b>, pouvant atteindre une baisse de salaire ainsi que le <b>licenciement</b></p> <p><b>Amende</b> dans le cas des juges de la Cour constitutionnelle et des président et vice-président de la Cour suprême</p> |

<sup>19</sup> Le formulaire de déclaration des juges de la Cour constitutionnelle et des président et vice-président de la Cour suprême : [https://www.slov-lex.sk/pravne-predpisy/prilohy/SK/ZZ/2004/357/20200101\\_5223095-2.pdf](https://www.slov-lex.sk/pravne-predpisy/prilohy/SK/ZZ/2004/357/20200101_5223095-2.pdf).

| Droits               | Obligation de déclaration | Obligation limitée de déclaration  | Obligation étendue de déclaration |  | Publicité des déclarations et question d'accessibilité  | Sanctions   |
|----------------------|---------------------------|--|-----------------------------------|--|---|---|
|                      |                           |  | Sur le principe                   | Contenu  |   |   |
|                      |                           |  |                                   |  | partie des relations juridiques du juge   |   |
| <b>Droit slovène</b> | <b>Oui</b>                |  | <b>Oui</b>                        | Immeubles avec indication des charges les grevant, parts sociales et actions dans des sociétés commerciales, ou toute institution privée, revenu imposable, fonds déposés auprès des banques et biens meubles d'une valeur supérieure à 10 000 euros, dettes, obligations et garanties   | <b>Pas de publication, à l'exception</b> des informations concernant les augmentations du patrimoine  | <b>Disciplinaires</b> , pouvant revêtir la forme d'une <b>baisse de salaire</b> et pouvant aller jusqu'au <b>licenciement</b>   |
| <b>Droit suédois</b> | <b>Oui</b>                | <b>Oui</b><br><b>Pour les activités accessoires</b> (acception large, comprenant des activités auprès des entreprises) |                                   |  | <b>Pas de publication</b> , mais accès éventuel du public selon la réglementation général relative à la transparence et la confidentialité des documents relevant de l'administration publique  | <b>Disciplinaires</b> , pouvant revêtir la forme d'une <b>blâme</b> ou une <b>baisse de salaire</b> ainsi que le <b>licenciement</b> (également sanctions pénales en cas de faute de service et, en théorie, responsabilité civile) |
| <b>Droit tchèque</b> | <b>Oui</b>                |  | <b>Oui</b>                        | Revenus directs, biens et intérêts financiers. Notamment, les immeubles, les actions et parts dans des sociétés, l'épargne, les meubles de grande valeur, les revenus du capital, les dividendes, les cadeaux reçus, les dettes et les obligations, les activités économiques, ainsi que la qualité d'un associé ou d'un membre dans une société commerciale | <b>Pas de publication ni d'accès</b> sur la base de la loi relative à la liberté d'information<br><br>L'accès aux données ne peut être accordé qu'aux services de renseignement, aux juridictions, aux autorités répressives et aux autorités compétentes pour l'examen des infractions administratives | <b>Disciplinaires</b> , pouvant atteindre une baisse de salaire et éventuellement le licenciement<br><br>Amendes, lorsqu'un juge a cessé d'exercer ses fonctions  |